

HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse
N° tél. : 01 69 49 79.00
N/Réf. : NDA/CS/BP

DÉCISION N° 2011/211

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux pour le Centre à Rayonnement Départemental passée avec La Communauté d'Agglomération du val d'Yverres

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Val d'Yverres (C.R.D.) s'est rapprochée de la Commune pour demander à disposer des salles Acajou, Nuage, Cymaise et Clémenceau du Centre Educatif et Culturel, sis 2 Rue Marc Sangnier à Yverres, appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social :
Pratique de la danse classique,

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

DÉCIDE

D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux pour le Centre à Rayonnement Départemental avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Yverres, sise 78 R.N 6 - 91800 BRUNOY, représentée par son président, Monsieur Nicolas DUPONT AIGNAN,

Dit que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans.


DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Fait à Yverres, le 12 décembre 2011

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111212-2011-211-AU
Date de télétransmission : 13/12/2011
Date de réception préfecture : 13/12/2011

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député-Maire,
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

